

Image not found or type unknown



Garde d'enfant en cas d'incapacité ou de décès

Par **merecelibataire**, le **16/02/2008** à **21:55**

Madame, Monsieur, Mère célibataire d'un enfant de 4 ans que j'élève seule (pas reconnu par son père), qui aurait la charge de mon enfant si j'étais dans l'impossibilité de m'en occuper (incapacités ou décès) ? Dans ce cas je voudrais que mon frère et ma belle-soeur s'en occupent (36 ans, mariés, 2 enfants). Quelles sont les démarches à faire ? Merci de votre réponse. Salutations.